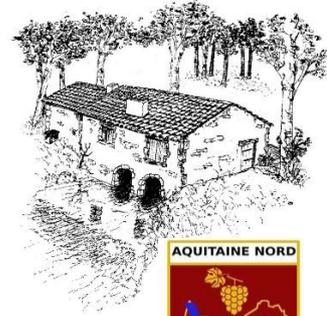




Base d'accueil de scoutisme
"La Mouline de Sivaillan"
Scouts et Guides de France
Les Lamberts
33480 Moulis en Médoc



Charte d'utilisation

Vous avez choisi de vivre un temps de formation, de week-end ou de camp sur la Base de La Mouline. Cette charte vous présente les quelques règles de sécurité et de convivialité à respecter sur le site.

1/ Votre réservation.

Vous est confirmée par le responsable de la Base à réception de ce document signé par le responsable du séjour/formation. Le règlement du séjour et d'une caution vous sera demandé au plus tard à votre arrivée.

2/ Bruit/Sonorisation.

La Mouline se situe à la campagne mais pour autant elle est entourée de riverains proches qui aspirent au calme.

Afin de respecter leur tranquillité nous vous demandons de ne pas faire de bruit avant 8h et après 22h30.

L'usage d'une sonorisation, porte voix ou tout autre matériel amplificateur est interdit sur toute la Base.

L'utilisation de la prairie est réservée à des activités calmes de type ateliers. Par souci du respect de la tranquillité des riverains, il est interdit d'y organiser des jeux et des veillées.

Pour les grands jeux, le terrain (parking) appartenant aux archers est accessible quand il est libre de tout véhicule. L'équipier de la base présent à votre arrivée vous tiendra informé.

3/ Les séjours sont campés.

A l'exception de la prairie, les tentes peuvent être installées sur toute la Base.

4/ Pour les feux

La Base est située en zone forestière, il est interdit par arrêté préfectoral, toute l'année, d'allumer du feu à l'air libre (barbecue, tables à feux etc.).

L'utilisation des cheminées du moulin et de la halle est autorisée toute l'année.

- Cependant la base bénéficie d'une autorisation de feux à flamme vive à l'exception des périodes orange, rouge ou noire – l'équipier de la Base vous communiquera cette information au début de votre séjour
- information disponible en appelant le 05 56 90 65 98.
- Le responsable du séjour doit disposer d'un portable permettant d'alerter les secours publics **18 ou 112.**
- L'équipier de la Base vous indiquera les endroits pour l'installation des tables à feux et du feu côté forum. **Il est interdit de faire du feu en dehors de ces emplacements.**

Il est impératif de respecter ces obligations.

Veillez utiliser, pour tous feux, exclusivement le bois mort ramassé sur la Base.

Fumer est interdit sur la Base, un espace spécifique est aménagé pour celles et ceux qui ne pourraient pas s'abstenir.

5/ Installations.

Des perches sont à votre disposition pour toutes vos installations. **Il est interdit de couper les arbres.**

Les perches sont entreposées dans des râteliers disposés sur toute la Base. Veuillez ne pas y planter de clous, ni les couper. Après utilisation, nous vous demandons de les replacer et les ranger suivant leur longueur.

Pour votre information, toute dégradation de perche sera facturée 2,50€.

Les matériaux de construction ne doivent en aucun cas être jetés sur la prairie, dans les sous bois ou les ruisseaux.

ATTENTION ! la bonne circulation des eaux du ruisseau et des canaux empêche les inondations. Il est donc interdit d'entraver le passage de l'eau par des barrages, des pierres, planches etc...

Avant la fin de votre séjour, vos installations sont démontées, les matériaux de construction rangés aux endroits prévus à cet effet ; les trous, rigoles de tentes etc. sont rebouchés soigneusement.

6/ Utilisation des bâtiments.

Avant toute utilisation d'une ou plusieurs salles de la Base, un inventaire contradictoire est réalisé entre l'équipier de la base présent et le responsable du séjour. Un inventaire de restitution de la salle sera également réalisé.

Cet inventaire est affiché dans chaque salle.

Des extincteurs sont disponibles dans chacun des bâtiments. Toutes les portes et les volets des bâtiments doivent être ouverts et dégagés de tout obstacle en cas d'utilisation des locaux. Il est interdit d'utiliser les tripattes gaz dans les bâtiments. Pour des raisons de sécurité et d'assurance il est **interdit de dormir dans les salles**.

Tous les locaux utilisés pendant votre séjour doivent être nettoyés – sanitaires compris.

7/ Matériel.

Du matériel peut être mis à votre disposition. Son utilisation, son entretien et son rangement relèvent de votre responsabilité suivant les recommandations fournies par l'un des équipiers de la Base. En cas de dégradation volontaire ou perte, le matériel concerné sera retenu sur le montant de votre caution.

8/ Poubelles et déchets.

A la fin de chaque séjour, le groupe ne laisse aucune poubelle sur la Base.

Pendant la période estivale et uniquement, les ordures ménagères sont à déposer dans les containers appartenant à la Base. Le ramassage est effectué le mercredi matin très tôt, nous vous demandons de sortir les bacs le mardi soir.

Pour les encombrants, la déchetterie se trouve route de St Hélène, sur la droite à l'entrée de Castelnau. Un conteneur à verres est situé sur la route de Castelnau.

9/ Circulation et parking.

Sur l'ensemble des voies de circulation de la Base, la vitesse est limitée à **30 km/h**. Seules les voitures assurant la logistique ou l'intendance sont autorisées à utiliser l'entrée de service. Ces véhicules devront, comme tous les autres, se garer ensuite sur le parking situé à l'entrée de la Base.

10/ Offices religieux.

La Base dépend de la paroisse de Castelnau-de-Médoc. N'hésitez pas à les contacter.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la Maison Paroissiale, 4 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc au **05 56 58 21 74** ou sur le site **www.paroissecastelnaumedoc.fr**

11/Courrier.

Le courrier est distribué dans la boîte aux lettres, située à l'entrée de la Base :
Base de scoutisme "La Mouline de Sivaillan"
Scouts et Guides de France
Les Lamberts
33480 Moulis en Médoc

12/ Présence des équipiers sur la base.

Lors de votre accueil, et au cours de votre séjour, les équipiers de la Base vous rendront visite afin de s'assurer que tout se passe bien. N'hésitez pas à les solliciter si nécessaire.

13/Départ.

Avant votre départ merci de régler les factures en cours et de clôturer les comptes ouverts : boulangerie, pharmacie, épicerie, ...

Au moment de votre départ, signalez-le au responsable de la Base. N'hésitez pas à indiquer les éventuels incidents (pénétration dans la propriété par des personnes non autorisées, dégradations, incidents de voisinage etc.) aux équipiers de la Base s'ils sont sur place ou à adresser un rapport par courriel.

**** **** *** ** ***

- ❖ Le signataire, responsable du séjour, reconnaît avoir fait le tour de la Base, avoir été informé du dispositif de sécurité (issues de secours, extincteurs, numéros d'appels téléphoniques urgents,...) et avoir reçu un exemplaire de la charte de la Base. Il s'engage à en faire respecter toutes les prescriptions par les membres de son groupe durant leur séjour.

A défaut sa responsabilité pourra être engagée, particulièrement en ce qui concerne les nuisances sonores, auprès des autorités locales.

Il s'engage à remettre le terrain et les locaux en parfait état de propreté et d'entretien. A défaut, la remise en état de la base et le nettoyage des locaux feront l'objet d'une facturation et d'une retenue sur la caution.

Souvenons-nous des paroles de Baden Powell :
« Quand on quitte un lieu de bivouac, prendre soin de laisser deux choses :
1. rien, 2. des remerciements. »

N'hésitez pas à faire appel aux équipiers de la Base qui sont à votre service, non à votre disposition. **EXCELLENT SEJOUR A LA MOULINE.**

Fait en deux exemplaires à Moulis en Médoc, le..... 201

Le Responsable de la Base,

le Responsable du séjour,(1)

(1) Faire précéder la signature de votre nom et prénom et de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Annexe 1

Pour toute question : Avertissez un équipier de la Base :

Hugues GARNEAU, responsable de la base - 06.15.38.53.23
Elise GERROLDT, responsable de la base - 06.15.21.14.73
Stéphane GARNEAU, équipier - 06.10.13.44.27

Téléphones utiles			
Mairie	227, avenue de la gironde 33480 Moulis en Médoc	05.56.58.22.08	
Gendarmerie	6 avenue Norbert Gerbaud 33480 Castelnau de Médoc	05.57.88.60.40	
Médecins	Docteur Minvielle Mélina 1 route de Saint Raphaël. 33480 Castelnau de Médoc	08.99.86.28.74	
	Docteur Baudoin Patrick 7 rue Anna Ducluzeau 33480 Castelnau de Médoc	05.57.88.60.71	
	Docteur Mercier Coubris Damien 8 rue Carnot 33480 Castelnau de Médoc	09.73.51.02.56	
	Docteur Guillaizeau Albert 7 rue Anna Ducluzeau 33480 Castelnau de Médoc	05.57.88.60.73	
Intermarché	Route de Bordeaux ZI le, Le Passage du Soc	05.56.58.38.99	L/M/M/J/V 08:30/20:00 Dimanche 09:00/12:30
Boulangerie Saint Frédéric	26 route de Tiquetorte 33480 Moulis en Médoc	05.56.58.25.58	Livraisons sur la base à 7h si prévenue la veille

Pharmacie	Pharmacie Clément et Frères 4 Place Aristide Briand, 33480 Castelnau- de-Médoc 05 56 58 16 41	dimanche	Fermé	
		lundi	09:00–13:00, 14:	
		mardi	09:00–13:00, 14:	
		mercredi	09:00–13:00, 14:	
		jeudi	09:00–13:00, 14:	
		vendredi	09:00–13:00, 14:	
		samedi	09:00–13:00, 14:	

Annexe 2

Déchetterie : sur la route de St Hélène à droite en rentrant dans Castelnau		
Lundi	14H30/18H00	<p style="text-align: center;">CONDITIONS D'ACCES</p> <p>L'accès à la déchetterie est réservé aux particuliers résidant sur la Communauté de Communes "Médullienne"</p> <p>Le badge d'accès à la déchetterie vous sera remis en début de séjour.</p> <p>L'accès est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules de PTAC inférieur à 3.5 tonnes.</p>
Mardi	8H00/12H00	
Mercredi	14H00/18H00	
Jeudi	8H00/12H00	
Vendredi	14H00/18H00	
Samedi	8H00/12H00	
	14H00/18H00	
Dimanche	8H00-12H00	